

**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE  
MRC DU VAL SAINT-FRANCOIS**

**AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**Avis public** est donné par les présentes par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de ce qui suit :

Une séance extraordinaire sera tenue le **2 décembre 2024** à **19h**, à l'hôtel de ville, situé au 295, 2<sup>e</sup> étage, Route de l'Eglise à Saint-Claude.

**ORDRE DU JOUR SEANCE EXTRAORDINAIRE  
2 DECEMBRE 2024**

Confirmation de la convocation séance extraordinaire

1. Ordre du jour
2. Lecture et présentation du budget 2025
3. Période de questions
4. Adoption du Budget 2025
5. Adoption du plan triennal en immobilisation (PTI) 2025-2026-2027
6. Levée de la séance

Les délibérations et la période de questions lors de la séance porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Saint-Claude, ce 5 novembre 2024

France Lavertu  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau et bibliothèque Irène-Duclos, bureau de poste et journal info municipal de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 novembre 2025.

---

Directrice générale